

--	--	--

Commune de CHAMPEY	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE IDENTIFICATION DU RISQUE	
-----------------------	---	--

**I-LE DOCUMENT D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES RISQUES
MAJEURS (DICRIM)**

[Les communes doivent consulter les portes-à-connaissances du 1^{er} septembre 2008 pour identifier leurs risques, rédiger leur dicrim en même temps que le PCS]

RISQUE SISMIQUE

DESCRIPTION DU RISQUE

Un séisme résulte d'une rupture brutale des roches le long d'une faille souterraine, suite à une accumulation de contraintes. Lors d'un séisme, les ondes sismiques se propagent à travers le sol; elles peuvent être localement amplifiées par les dernières couches du sol et par la topographie du terrain. Ce passage d'ondes à travers le sol provoque des vibrations qui peuvent être ressenties à la surface de la terre. Des effets induits peuvent également survenir : mouvements de terrain, glissements, éboulement ...

Un séisme possède ainsi de multiples caractéristiques: durée de la secousse, magnitude (énergie libérée par l'événement), intensité (évaluation statistique, sur une échelle descriptive des effets et dommages d'un séisme en un lieu donné), position du foyer (point situé dans le sous-sol, sur le plan de faille d'où partent les ondes sismiques), épicentre (point situé sur le sol à la verticale du foyer).

LE RISQUE SISMIQUE EN HAUTE-SAÔNE

Depuis le 1er mai 2011, tout le département de la Haute-Saône est concerné par le risque sismique (en aléa faible (2) sur sa partie Ouest et en aléa modéré (3) sur sa partie Est).

SITUATION COMMUNALE

La commune de CHAMPEY est située dans une zone de sismicité classée en aléa 3

Nota : Dans ces zones, les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

Pour plus de renseignements, s'adresser à la mairie ou se connecter sur le site www.planseisme.fr (notamment partie FAQ).

Un document d'information sur la nouvelle réglementation sismique applicable aux bâtiments est également disponible à l'adresse suivante :
http://www.haute-saone.gouv.fr/sections/securite/securite_civile/informations_des_acq/document_d_informati/view

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas de séisme

	<p>1. se mettre à l'abri</p>
	<p>2 . Écouter la radio : France-Bleu FM 101.4 ou France-Inter FM 90.0</p>
	<p>3. En cas de séisme, respecter les consignes</p>
<u>AVANT</u>	<p>→ Diagnostiquer la résistance aux séisme de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire.</p> <p>→ Repérer les points de coupure du gaz, eau électricité.</p> <p>→ Fixer les appareils et les meubles lourds</p> <p>→ Préparer un plan de groupement familial.</p>
<u>PENDANT</u>	<p>→ Rester où l'on est:</p> <ul style="list-style-type: none"> • À l'intérieur : se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides (tables), s'éloigner des fenêtres; • À l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres ...); • En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses. <p>→ Se protéger la tête avec les bras.</p> <p>→ Ne pas allumer de flamme.</p>
<u>APRÈS</u>	<p>→ Après la première secousse, se méfier des répliques: il peut y avoir d'autres secousses importantes.</p> <p>→ Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter l'immeuble</p> <p>→ Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités</p> <p>→ S'éloigner de toutes constructions</p> <p>→ Se regrouper et attendre les secours</p> <p>→ si possible prendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une couverture • une bouteille d'eau • Papiers d'identité <p>→ Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié</p>

	(table, poutre, canalisation ...)
➔	Évaluer les dégâts.
➔	Informier la autorités.

RISQUE D'INONDATION

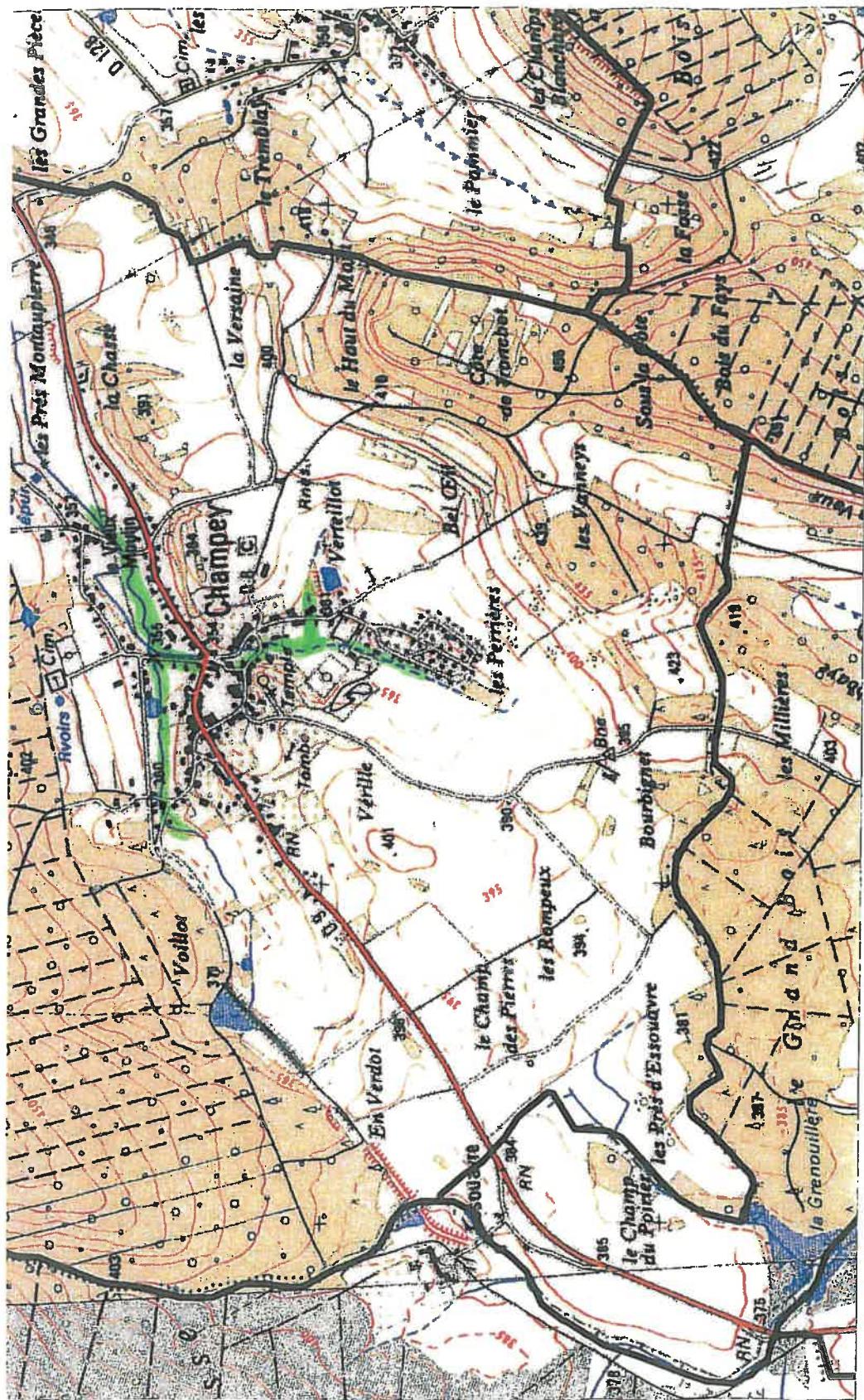
Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

SITUATION : La

commune de **CHAMPEY** est concernée par deux types d'inondations:

CARTE

- le débordement des ruisseaux « Du village » et « de la Goutte Morel », [
- le ruissellement, en cas d'orages ou de fortes pluies, [voir la carte suivante]



Zone susceptible d'être inondée

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Construction de **busage** pour canaliser les eaux de ruissellement sous le CD9 dans le secteur du carrefour de la rue des Moulins avec la rue des Vieilles Vies,
- Incitation auprès des particuliers à installer des batardeaux dans les zones soumises aux inondations,
- Entretien du cours d'eau et surveillance renforcée en cas de montée des eaux,
- Prise en compte des zones inondables dans le Plan Local d'Urbanisme (**PLU**)

Avant tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez-vous à la mairie - Tel : 03.84.27.41.16

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas d'inondation

ALERTE : les ruisseaux débordant lentement, vous serez informés de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (porte à porte, téléphone...).

En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, vous serez également averti par l'équipe municipale (téléphone, mégaphone,...).

o

ENTREZ DANS LE BÂTIMENT LE PLUS PROCHE

Si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, entrez dans le bâtiment le plus proche

FERMEZ PORTES ET FENÊTRES

Coupez la ventilation et la climatisation

Laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours

LAISSEZ VOS ENFANTS A L'ÉCOLE

Ils y sont en sécurité et les enseignants s'occupent d'eux

ÉCOUTEZ LA RADIO

France Bleu FM 101.4

France Inter FM 90.0

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger

Après l'inondation :

Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation

Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche

Chauffez dès que possible



RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (routes, autoroutes, voies ferrées) ou en sous sol (canalisations - gazoduc, oléoduc)

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs.

SITUATION

La commune de CHAM PEY est concernée par un trafic assez important de matières dangereuses qui s'effectue :

<p>CA RTE avec routes, autoroutes et voies ferrées voir plan à la suite</p>	<p>- par voies routières (RD 9), - par une canalisation de transport de gaz naturel (gazoduc exploité par gaz de France) contournant la commune par le sud.</p>
--	--

MESURES PRISSES DANS LA COMMUNE

- Réglementation rigoureuse spécifique au transport de matières dangereuses,
- Réglementation de la traversée de la commune,
- Surveillance régulière du gazoduc et servitude d'utilité publique liées à sa présence (se renseigner en mairie pour tous travaux dans la zone intérieure de la commune),
- Identification et signalisation des produits transportés ,
- Plan de Secours Spécialisé TMD réalisé par le Préfet,
- Sensibilisation des enseignants, des élèves et des personnels d'éducation afin que les établissements scolaires élaborent prochainement un Plan Particulier de Mise en Sûreté (P PMS).

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire pour vous protéger officiellement

Si l'alerte a été donnée (par la sirène mobile ou les services de secours, ou autre) : selon consignes

Donnez l'alerte (pompiers 18, police ou gendarmerie 17) en précisant le lieu exact, et si possible le code danger

- Si il y a des victimes, ne les déplacer pas, sauf en cas d'incendie
- Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous approchant
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent



ENTREZ DANS LE BÂTIMENT LE PLUS PROCHE

Si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, entrez dans le bâtiment le plus proche



FERMEZ PORTES ET FENÈTRES

Coupez la ventilation et la climatisation

Laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours



LAISSEZ VOS ENFANTS À L'ÉCOLE

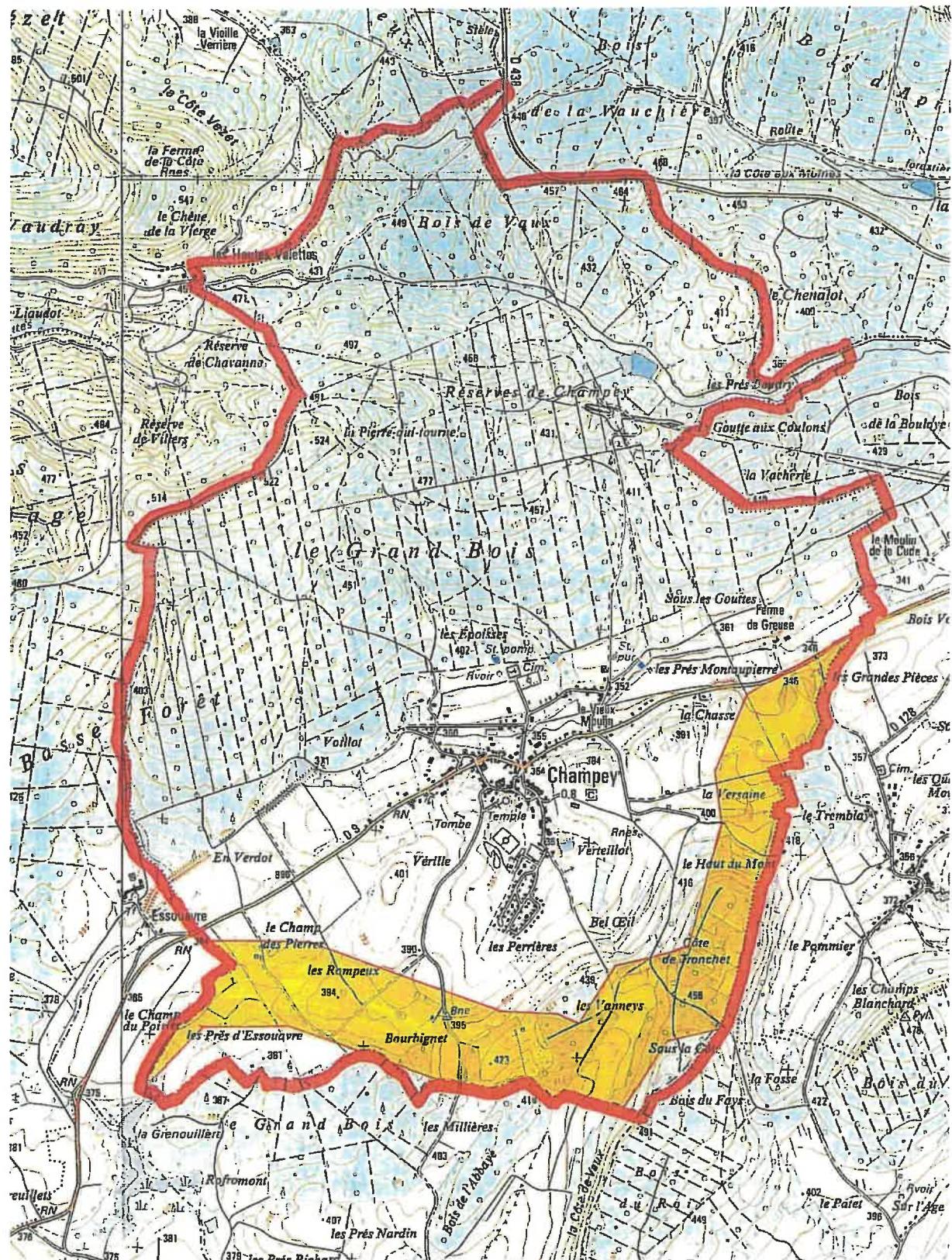
Ils y sont en sécurité et les enseignants s'occupent d'eux



ECOUTEZ LA RADIO

France Bleu FM 101.4

France Inter FM 90.0



Zone repérée en jaune passage du gazoduc